

Observation n°148 du 12/04/2023

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur sur le projet Eolien de la commune de Doussay 86140

Par le présent mail je souhaite exprimer mon opposition au projet Eolien de la commune de Doussay 86140.

En effet, l'énergie produite par les éoliennes ne se fait que par intermittence et ne répond pas à nos besoins. Il n'existe aucune manière de stocker l'électricité produite lors des journées de vent suffisamment forts pour les actionner. (Le ratio de production est inférieur à 20%)

La fabrication et l'installation ne se fait pas par des entreprises françaises mais par des sociétés qui disparaissent au bout de quelques années.

La prise en charge du retrait des éoliennes, assurée par ces sociétés, ne se fait que sur une partie infime (environ 1m) au delà, le béton reste en terre de façon néfaste pour la nature.

Les effets aujourd'hui sont établis comme nuisant à la faune ainsi qu'à l'être humain. Des jurisprudences à cet effet sont aujourd'hui courants.

Une fois l'éolienne installée nul besoin d'autorisation pour en poser autant que voulu par ces promoteurs.

Il est également à déplorer la baisse des biens immobiliers, actée par les notaires et agences immobilières.

Pour toutes ces raisons, je vous demande d'émettre un avis défavorable.

Bien cordialement

Christine Thibaudeau